

# Irlande, un puzzle agricole

Vous savez déjà qu'en raison de sa constitution physique l'Irlande est plutôt pauvre et que de plus les caprices des événements historiques auxquels elle fut soumise la condamnèrent à une misère noire. Ces raisons poussèrent beaucoup d'Irlandais à émigrer. A cela s'ajouta que l'extension des propriétés anglaises dans l'est du pays forçait beaucoup d'Irlandais à aller se fixer dans l'ouest qui est, de surcroît la partie la plus pauvre de l'île. Cette fuite vers l'ouest a provoqué en quelque sorte une surpopulation des campagnes. Aussi les champs furent-ils morcelés à l'extrême, chaque ferme devant se contenter du minimum de terres. Vous comprenez combien il fut difficile dans pareilles circonstances d'exploiter les propriétés de manière rationnelle.

A l'est de l'île, la situation était tout autre. Là s'étaient fixés, sous l'influence anglaise, quelques grands propriétaires fonciers qui n'exploitaient pas eux-mêmes la terre mais l'affermaient à des métayers. Lorsque l'Irlande conquit son indépendance, la première nécessité qui s'imposa fut de procéder à une réforme agraire qui offrit de meilleures conditions de vie aux populations agricoles. On créa un "Department of Lands" qui fut chargé de rationaliser l'exploitation du sol. Ce département fut doté de pouvoirs fort étendus. Il était ainsi habilité à mettre la main sur certains terrains dont la qualité était insuffisante. Il est compréhensible que ces interventions aient provoqué au début pas mal de perturbations. Mais heureusement la situation évolua très favorablement: les propriétaires vinrent eux-mêmes offrir leurs terres au département dont il acceptaient docilement les propositions. Lors de la création du département, en 1881,

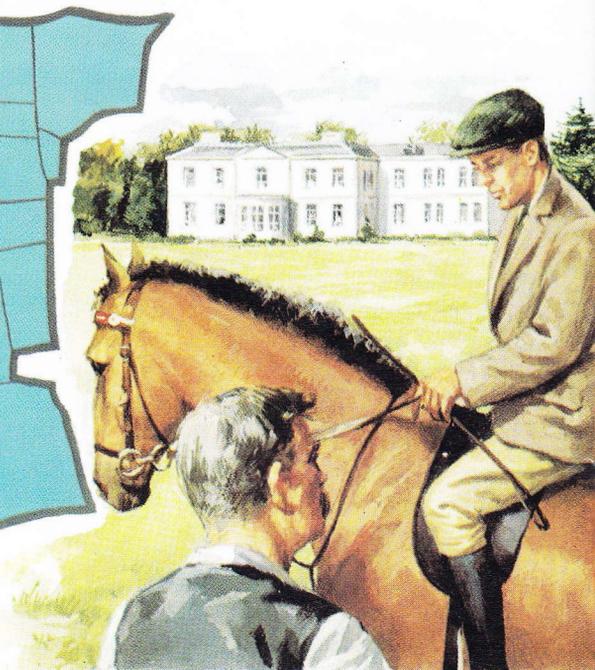
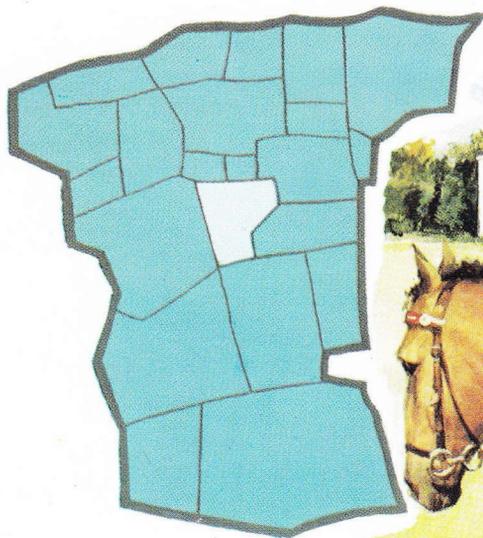
on commença aussi à fixer les taux des fermages. Plus tard la compétence du département fut élargie de sorte qu'il put définir le droit de propriété, préciser les conditions des ventes foncières et assainir les rapports entre landlords et métayers. Maintenant on en est arrivé à ce que la commission s'occupe de la réforme, de la consolidation et de l'agrandissement des petites fermes non rentables au point de vue économique. Quoique ces interventions ressemblent fort à de la nationalisation et à du collectivisme l'orientation démocratique reste cependant sauve: en effet la commission doit recueillir l'accord des différents partis en cause.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la plupart des petites fermes sont concentrées dans la partie la plus pauvre de l'Irlande, le long de la côte occidentale. Les grandes propriétés, au sol fertile, sont à l'est. Le problème se posait donc



**au dessus: les terres loties, telles qu'elles se présentaient avant**

**en dessous: les anciennes propriétés des grands propriétaires fonciers**



ainsi: il fallait regrouper les petites fermes de l'ouest en propriétés plus grandes, plus facilement exploitables et offrir aux fermiers expropriés de nouvelles terres. C'est ainsi que les grands domaines de l'est, à la terre fertile, furent absorbés et redistribués en plus petites exploitations. Des exemples expliqueront mieux cette façon de procéder. Dans une commune de l'ouest de l'Irlande il y avait p.ex. quinze petites fermes. Quatre d'entre elles dont les propriétaires habitaient en ville ou avaient émigré en Angleterre ou aux Etats-Unis restaient le plus souvent inoccupées. La commission racheta ces fermes peu ou pas exploitées, soit à la suite d'une offre volontaire, soit par voie de réquisition. En même temps elle persuadait quelques familles de paysans de gagner les nouvelles fermes dans l'est. Après cette opération, les quinze petites fer-

**le domaine fut réparti en grandes parcelles; le château seul et son parc constituent encore la propriété du grand propriétaire foncier**

mes furent regroupées en six grandes qui furent mises à la disposition des six fermiers restants. Vous voyez immédiatement que pareil procédé produisait des résultats rapides car les exploitations pouvaient immédiatement être mécanisées et la production augmentait rapidement.

Un second exemple éclairera encore mieux l'œuvre de la commission. Un landlord possédait 81 ha. de terres dans l'est, mais il ne les exploitait évidemment pas lui-même. Il affermaient tout le domaine et chargeait un régisseur d'exercer la surveillance. Point n'est besoin de dire que le rendement de pareille entreprise était médiocre. En 1959, la commission racheta ce domaine et en 1960 déjà elle proposa un plan de division. Les terres furent réparties en cinq nouvelles exploitations agricoles. Une de celles-ci fut attribuée à celui qui jadis surveillait le domaine: il connaissait en effet la situation dans la région et était l'homme indiqué pour exercer des fonctions dirigeantes dans la nouvelle entreprise. Les quatre autres fermes



**les petites parcelles sont regroupées en vastes champs**

furent confiées à des paysans venus d'Irlande Occidentale, où ils avaient cédé leur exploitation. Cela représentait-il un progrès? Oui, car avant la cession, ces paysans possédaient 4 chevaux, 18 vaches, 22 têtes de bétail et 16 veaux. Dans leurs nouvelles installations ils disposaient de 3 chevaux, 37 vaches, 21 têtes de bétail, 32 veaux et 2 tracteurs agricoles.

En raison de la faible valeur des terres agricoles, mais surtout de la faible étendue des fermes dans l'ouest et de la trop grande extension des domaines mal exploités dans l'est, le gouvernement irlandais fut contraint de prendre de sévères mesures de réforme: il regroupa les petites entreprises de l'ouest et morcela les grandes propriétés de l'est, réalisant ainsi un redressement marqué de l'ensemble des rendements.

